



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 21 septembre 2026

Objet : Délibération rectificative - Budget principal - Affectation du résultat exercice 2025

Numéro de délibération : CC2026_181

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Jean-Pierre SEGUIN, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VANNER, Gwendoline CAQUINEAU, Benoît ROUYER, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Christophe ASSAILLY, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Guy MAILLOUX, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Michel LAPORTERIE, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Laurent BOUILLE, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Daniel DARDILLAT donne pouvoir à Michel FILLEUL
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Bruno POMMIER donne pouvoir à Annie PEROCHON
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Pascal SAGY
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Denis PETONNET

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_181-DE



Laurent FLAMENT donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Herve DE LARQUIER
François BOURGEOIS donne pouvoir à Cosette GUSTAVE

Absents :

Cédric TRANQUARD, Alain CHUTEAU, Jean-Luc PATCINA, Rose-Marie NICOLAS, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Eric PENAUD, Thierry BROSSARD, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUEY Patricia
GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 138
Quorum : 70
Présents : 108
Votants : 122
Pouvoirs : 14

Publication (affichage) ou notification du :

Délibération rectificative - Budget principal résultat exercice 2025

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_181-DE

Affectation d'S²LO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CC2026_144 du 30 juin 2026 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 et à l'affectation du résultat du budget principal 900,

Considérant qu'une erreur matérielle de saisie a été constatée au chapitre 041 opérations d'ordre patrimoniale en recettes d'investissement, 525 248,78 € inscrits au lieu de 525 248,75 €,

Considérant que cet écart impacte le chapitre 001 solde d'exécution reporté du budget primitif du budget principal 900 de l'exercice 2025 à hauteur de 0,03 €, le résultat antérieur 2024 en section d'investissement s'élève ainsi à – 3 827 653,33 € après correction (au lieu de – 3 827 653,30 €),

Considérant que cet écart impacte le résultat de clôture 2025,

Considérant qu'il y a lieu de rectifier cette affectation afin de la mettre en conformité avec la réalité financière et notamment la partie comptable du CFU 2025 adopté et les obligations légales,

Il est présenté au conseil communautaire la modification suivante :

Exercice 2025	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Dépenses	5 436 481,73 €	36 207 631,27 €
Recettes	5 084 294,14 €	38 221 142,54 €
Résultats 2025 (A)	- 352 187,59 €	2 013 511,27 €
Résultat antérieur (B)	- 3 827 653,33 €	8 041 203,69 €
Résultat de clôture 2025 (=A+B)	- 4 179 840,92 €	10 054 714,96 €

Les résultats du budget principal, rectifiés, font apparaître :

- un excédent de clôture de fonctionnement de : 10 054 714,96 €
- un déficit de clôture d'investissement de : 4 179 840,92 €

Il est proposé d'affecter au budget supplémentaire du budget principal le résultat comme suit :

- au compte 002 : résultat de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement) : 6 724 878,46 €
- au compte 001 : solde d'exécution de la section d'investissement (dépenses d'investissement) : 4 179 840,92 €
- au compte 1068 : affectation à la section d'investissement : 3 329 836,50 €

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les résultats définitifs de l'exercice 2025 ainsi corrigés et conformément à ce qui est présenté ci-dessus,
- d'annuler et de remplacer dans toutes ses dispositions la délibération n° CC2026_144 du 30 juin 2026 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 et à l'affectation du résultat du budget principal 900,

- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 114
- Contre : 1
- Abstention : 7

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,



Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de
Saintonge Communauté
24 sept. 2026



Stéphane CHEDOUTEAUD
1er Vice-Président de Vals de
Saintonge Communauté
28 sept. 2026